

## **2 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Conventions**

- Convention de mise à disposition de terrain passée entre la Ville de Besançon et M. ROUSSELOT Claude ayant pour objet la restauration, la gestion et l'entretien de parcelles d'une surface totale de 3 991 m<sup>2</sup> en contrepartie de l'usage des parcelles.

- Convention passée avec l'Association «MJC Palente-Orchamps» pour l'utilisation d'un local communal «Grand abri» au hameau des Grandes Baraques en forêt de Chailluz pour l'accueil d'un centre de loisirs du 8 juillet au 30 août 2013. Cette utilisation est consentie à titre gratuit.

### **II - Comptabilité**

1) *Emprunt 2013 : Signature de trois contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel*

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2013, la Ville de Besançon a contracté trois prêts auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Ces emprunts sont classés en catégorie 1A (risque minimum) dans la classification Gissler. Les conditions financières obtenues sont récapitulées ci-dessous.

#### **A/ Emprunts Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté**

##### **a) Financement des investissements du budget principal**

- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe, 3,69 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Constantes
- Périodicité : Trimestrielle
- Commission d'intervention : 4 000 €
- Remboursement anticipé : oui totalement ou partiellement, à une date d'échéance, avec préavis d'un mois et paiement d'une indemnité actuarielle
- Déblocage des fonds : 5 juillet 2013. Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.1641. 20200.

##### **b) Financement des investissements du budget assainissement**

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe, 3,69 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Constantes
- Périodicité : Trimestrielle
- Commission d'intervention : 2 000 €
- Remboursement anticipé : oui totalement ou partiellement, à une date d'échéance, avec préavis d'un mois et paiement d'une indemnité actuarielle

- Déblocage des fonds : 5 juillet 2013. Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.1641.00A8025.30300.

***B/ Emprunt Caisse Fédérale du Crédit Mutuel pour le financement des investissements du budget principal***

- Montant : 5 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Révisable, indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 1,85 point
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéances : Constantes
- Amortissement du capital : Progressif
- Date de mobilisation des fonds : 25 juillet 2013. Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.1641.20200
- Frais de dossier : 2 000 € payables à la signature du contrat
- Remboursement anticipé : autorisé à chaque date de renouvellement, avec préavis d'un mois, sans indemnité
- Option de passage à taux fixe à une date de révision du taux. Cette option est irrévocable et irréversible.

***2) Signature d'une convention - Contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs***

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon par une convention en date du 27 février 2013 une aide financière sous forme de subvention et de prêt sans intérêt pour financer les dépenses destinées à la réalisation des travaux pour la réhabilitation des locaux du relais Petite Enfance.

C'est ainsi qu'une somme de 35 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 17 500 € au titre d'une subvention
- 17 500 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 1 750 €.

La première des échéances sera exigible au plus tard dans les deux mois suivant le solde de l'aide financière, soit au plus tard en février 2015.

***3) Signature d'un contrat de mise à disposition d'une ligne de trésorerie***

Afin de bénéficier des meilleures conditions financières et assurer une gestion de trésorerie souple et rigoureuse, une procédure de mise en concurrence pour un crédit de trésorerie de 2 millions d'euros a été engagée auprès de 5 organismes financiers dont 3 ont présenté une offre dans les délais.

Après examen des conditions financières proposées, l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté dont les principales caractéristiques sont les suivantes, a été retenue :

- Crédit de trésorerie indexé sur index T4M + marge de 1,85 %
- Base de calcul : exact / 360
- Intérêts calculés mensuellement et payables annuellement
- Aucune commission de non-utilisation
- Commission d'engagement de 0,20 % du montant de la ligne
- Durée : jusqu'au 31/12/2013.

Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté par la Caisse d'Epargne. Le jour de constatation du remboursement par la Caisse d'Epargne n'est pas inclus dans le décompte des intérêts.



Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
<p><u>Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures bois</u></p> <p><u>Avenant n° 1 : Travaux modificatifs et supplémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de la création d'un second sanitaire pour personnes handicapées, à la demande de la maîtrise d'ouvrage : porte supplémentaire et plinthes bois / gâche électrique sur le sas des sanitaires du public, pour gestion de l'accès</li> <li>- Modifications des menuiseries extérieures et des stores, à la suite de l'agrandissement des fenêtres sur l'esplanade</li> <li>- Adaptation diverses des portes et pose d'un vitrage sablé sur les portes des bureaux du service Décès-Cimetières</li> </ul>	<p>MOUNIE 25000 Besançon</p>	<p>128 909,66 € TTC</p>	<p>12 394,09 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p><u>Lot 4 : Cloisons - Doublages - Isolation - Plâtrerie - Peinture - Revêtements muraux</u></p> <p><u>Avenant n° 1 : Travaux modificatifs et supplémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cloisons et peinture dans le cadre de la création d'un second sanitaire pour personnes handicapées, à la demande de la maîtrise d'ouvrage</li> <li>- Cloison dans le local informatique pour création d'un vestiaire pour le personnel des Services Formalités et Etat-Civil, à la demande du maître d'ouvrage</li> <li>- Nettoyage des allèges techniques avant leur fermeture et modification de la cloison contre la porte vitrée du sas d'entrée du personnel à la suite de son remplacement</li> <li>- Doublage et peinture du futur vestiaire du personnel, à la demande du maître d'ouvrage.</li> </ul>	<p>CIGLIA 25110 Baume-les-Dames</p>	<p>90 147,60 € TTC</p>	<p>4 107,25 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
<p><u>Lot 6 : Carrelage - Faïence</u> Avenant n° 1 : Travaux modificatifs et supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ragréage et pontage des raccords entre le dallage neuf et existant, au niveau de l'ancien local informatique</li> <li>- Carrelage 30 x 60 à la place du 30 x 30, dans l'accueil et l'espace attente</li> <li>- Moins-value sur le prix de la faïence après changement de modèle</li> <li>- Faïence supplémentaire pour la création d'un second sanitaire pour les personnes handicapées</li> <li>- Faïence complémentaire sur toute la hauteur des sanitaires du public et du personnel</li> <li>- Remplacement de la cornière d'habillage blanche du poteau dans les sanitaires personnel par une cornière en aluminium anodisé.</li> </ul>	PREZIOSA 25000 Besançon	59 384,39 € TTC	5 027,37 € TTC	Pas de CAO
<p><u>Lot 8 : Carrelage - Faïence</u> Avenant n° 1 : Travaux modificatifs et supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux supplémentaires de ventilation, plomberie et sanitaires dans le cadre de la création d'un second sanitaire pour personnes handicapées, à la demande de la maîtrise d'ouvrage</li> <li>- Adaptation du système de régulation et de liaison avec les travaux prévus par la Direction Maîtrise de l'Energie pour l'installation de chauffage et rafraîchissement</li> <li>- Pose et raccordement d'un radiateur existant dans la cage d'escalier créée - Divers travaux modificatifs sur le réseau de chauffage existant, le réseau d'évacuation des eaux usées existant et l'alimentation en eau froide</li> <li>- Modification des diffuseurs de la ventilation dans l'accueil.</li> </ul>	EIMI 25000 Besançon	245 980,50 € TTC	11 619,56 € TTC	Pas de CAO

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de prendre acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.*